



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 084-218400554-20220505-282022-DE

## Séance du 5 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

**Présents** : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Lydia ZIADE, Natacha BENALI, Valérie RUBEAUX

**Pouvoirs** :

P. POUDEVIGNE à D. ANCEY

JM. POUWELS à Y. CAIRON

**Absente** : Brigitte NEF

Date de convocation : 27 avril 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 16

POUVOIR : 2

**Secrétaire de séance** : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **DEL 28-2022 : FINANCES : Subvention complémentaire OCCE 84**

Jusqu'à présent, l'école sollicitait la Mairie pour les transports de sorties scolaires et la validation des devis.

Afin de simplifier la gestion des sorties, et de rendre autonome l'école, il est proposé de compléter la subvention OCCE afin de leur permettre de réserver et payer directement, sans avoir à attendre la validation de la Mairie sur le choix des devis de transport.

Jusqu'à présent, la collectivité paye les sorties scolaires à hauteur de 250 euros /classe soit 1750 euros pour 7 classes. Il est proposé de maintenir cette subvention pour cette année.

Dès lors, la collectivité ayant déjà financé deux sorties (sortie à la ferme Billy Billy - association les fermiers en Herbe - Isle sur la sorgue- pour 400 euros TTC et une autre sortie à St Rémy de Provence 375 euros TTC) soit pour une valeur de 775 euros TTC, Monsieur le Maire propose de verser le complément à savoir 975 euros TTC.

Une réflexion aura lieu pour le versement d'une enveloppe budgétaire globale pour l'école « Les Javones », et ainsi leur donner plus d'autonomie dans la gestion des activités.

Cette enveloppe sera déterminée pour le prochain budget 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220505-282022-DE

Berger  
Levrault

## DEL 28-2022

Le Conseil municipal, après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de verser un complément de subvention de pour les sorties de fin d'année scolaire à l'OCCE pour un montant de 975 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les actes nécessaires à ce versement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les virements internes permettant le versement de la subvention

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DEL 2022-01